Envoyé en préfecture le 08/06/2021
Reçu en préfecture le 08/06/2021
Affiché le
ID : 077-217705011-20210608-42_2021_036-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **15**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 *(13 présents et 2 pouvoirs)*

Date de la convocation du conseil municipal : **28 mai 2021**
Date d'affichage : **28 mai 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept juin, à 19h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François DEYSSON, maire.

Présents : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ETANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Nadia LEFAY, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Antonio TAPADAS, Carlos VALERO

Pouvoirs : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS, Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 4.2/2021-036

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Fabien HERREMAN explique

- *Qu'au vu des effectifs des enfants accueillis par le service périscolaire de la commune, il est nécessaire de renforcer le personnel encadrant.*

Fabien HERREMAN précise que cette délibération est prise

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,*
- *Vu la délibération n° 4.2/2021/010 en date du 23 mars 2021 créant deux postes d'agent d'entretien/Restauration et Accueils périscolaires, Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 26h,*
- *Considérant qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire à 30h, pour ces deux créations de postes, Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE),*

Fabien HERREMAN ajoute

- *Qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre deux recrutements soit la création de deux postes comme suit :*
  - *Ces postes seront des postes d'adjoint technique, à temps non complet, sur une durée hebdomadaire de 30h, à compter du 8 juin 2021 afin de permettre une appropriation des missions.*
  - *Cette délibération prévoira donc un temps de travail hebdomadaire annualisé de 23 heures et 37 minutes, et la rémunération sera fixé à 23,62 heures par semaine tout au long de l'année, pour chacun des postes.*
- *Que ces postes seront des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE),*
- *Qu'il conviendra, en conséquence, de modifier le tableau des emplois.*
- *Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans ces emplois devront être inscrits au budget 2021.*

Fabien HERREMAN propose *d'autoriser le maire à créer ces deux postes d'agent d'entretien/Restauration et Accueils périscolaires sur le Grade d'Adjoint technique.*

Grade	Date d'effet	Durée hebdomadaire
Adjoint technique (IB :354)(IM : 330)	08/06/2021	TNC 30h (annualisé)
Adjoint technique (IB :354)(IM :330)	17/06/2021	TNC 30h (annualisé)

Après en avoir délibéré, les élus présents et représentés adoptent à l'unanimité, la proposition de Fabien HERREMAN et autorisent le maire à créer ces deux postes d'agent d'entretien/Restauration et Accueils périscolaires et projets d'animation sur le Grade d'Adjoint technique et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Rendue exécutoire le 08 juin 2021, le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (Seine-et-Marne)